



Vienne

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-113

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2021

Sommaire

SDJES / Pôle jeunesse, sports et vie associative

86-2021-06-23-00004 - Décision n°2021/DSDEN/SDJES/04, portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports (6 pages)

Page 3

SDJES

86-2021-06-23-00004

Décision n°2021/DSDEN/SDJES/04, portant
délégation de signature dans les domaines de la
jeunesse, de l'engagement et des sports

Décision n° 2021/DSDEN/SDJES/04
en date du **23 JUIN 2021**

portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports

Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vienne

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 222-2, R. 222-19-3, R. 222-24, R. 222-25 et D. 222-20 ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code du service national ;
- Vu le code du sport ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 92-125 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret du 2 décembre 2015 nommant monsieur Thierry CLAVERIE, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale de la Vienne ;
- Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Nouvelle- Aquitaine ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports à madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à madame Anne BESAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, par madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;
- Vu l'arrêté du 13 janvier 2021 portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports à monsieur Thierry CLAVERIE, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne ;

- VU l'arrêté portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports à monsieur Arthur DROUAUD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports publié le 1^{er} février 2021
- Vu le protocole national conclu entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale en date du 15 décembre 2020 ;
- Vu le protocole départemental conclu entre la préfète de la Vienne et la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 21 décembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Dans les limites et sous les conditions que monsieur Arthur Drouaud fixe à ses collaborateurs, lors de ses absences concomitantes à celles du directeur académique des services de l'Education nationale de la Vienne, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, pour les décisions énumérées en annexe, par :

- Monsieur Patrick BALLON
- Monsieur Manuel COTINAUD
- Monsieur Jérôme MALGOUYAT
- Madame Delphine MINEREAU

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à compter de la publication de la présente décision, à monsieur Jérôme MALGOUYAT, professeur de sport, à l'effet de signer les actes relatifs aux missions relatives à la réglementation sportive.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication.

Article 4 : Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

23 JUIN 2021

Le chef de service départemental à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports



Arthur DROUAUD

*aux agréments jeunesse et éducation populaire (JEP).	
Greffe des associations	
Correspondances liées à la gestion des déclarations, au suivi des dossiers.	Patrick BALLON
Fond de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP)	
Correspondances liées : *à l'accompagnement des projets. *au suivi des dossiers.	Patrick BALLON
Service Civique	
Correspondances liées à la gestion du service civique.	Patrick BALLON

<u>Pôle Sports</u>	Subdélégation en cas d'empêchement ou d'absence
Développement de l'emploi dans le sport	
Correspondances liées à : *l'emploi sportif. *au dispositif Sesame. *aux relations avec les comités départementaux.	Patrick BALLON
Protection des pratiquants – Equipements sportifs – Agrément Sport	
Correspondances liées : *aux contrôles dans la pratique du sport. * aux enquêtes administratives et suivi des mesures de police administratives. *aux équipements sportifs. *aux instruction et suivi des manifestations sportives *à la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport. *au plan de prévention des noyades et aisance aquatique. * à l'organisation du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA).	Jérôme MALGOUYAT
Développement du sport pour les publics prioritaires	
Correspondances liées : *au développement du sport-santé et du plan régional sport-santé bien-être. *au développement de la pratique sportive dans les territoires prioritaires. *au suivi des contrats ville. *au développement maîtrisé des sports de nature. * aux actions spécifiques dans le cadre de l'agence nationale du sport. *aux relations avec les comités départementaux. *au plan de prévention des noyades et aisance aquatique.	Manuel COTINAUD

Annexe de la décision n° 2021/DSDEN/SDJES/04 en date du

portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports

<u>Pôle Jeunesse</u>	Subdélégation en cas d'empêchement ou d'absence
<p>Qualité des accueils collectifs de mineurs – Protection des mineurs</p> <p>Correspondances liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> *à l'accueil collectif de mineurs : information, aide à la création, mise en conformité, injonction, accompagnement des projets, rapports de visite de contrôle. * aux enquêtes administratives et suivi des mesures de police administratives. * à la qualification des acteurs : BAFA/BAFD, suivi du cursus BAFA, dérogation ou prorogation du cursus, honorabilité des intervenants. * à l'organisation du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA). 	Delphine MINEREAU
<p>Médiation pour les rassemblements festifs des jeunes</p> <p>*Correspondances liées à la médiation pour les rassemblements festifs des jeunes.</p>	Delphine MINEREAU
<p>Projets éducatifs territoriaux – Dispositifs périscolaires</p> <p>Correspondances liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aux projets éducatifs territoriaux (PEdT) et plan mercredi. * au programme de formation à destination des acteurs éducatifs référents des PEdT et Plans mercredi. * au schéma départemental des services aux familles. * au plan de formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL). 	Delphine MINEREAU

<u>Pôle Engagement et Vie Associative</u>	Subdélégation en cas d'empêchement ou d'absence
<p>Information et développement de la vie associative – Agrément jeunesse et éducation populaire</p> <p>Correspondances liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> *à la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA). *à la délégation départementale à la vie associative (DDVA). *aux Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1 et 2). 	Patrick BALLON Manuel COTINAUD concernant le FDVA 2

<u>Lutte contre les drogues et les conduites addictives</u>	Subdélégation en cas d'empêchement ou d'absence
Correspondances liées : *à l'appel à projet MILDECA.	Manuel COTINAUD
<u>Veille et suivi relatifs à la lutte contre les dérives sectaires</u>	Subdélégation en cas d'empêchement ou d'absence
Correspondances liées : *à la veille et au suivi.	Delphine MINEREAU

